

Nombre de conseillers

En exercice : 26
Présents : 18
Absents : 8
- dont suppléé : 3
- dont représentés : 4
Votants : 25
- dont « pour » : 25
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le vingt et un juillet à 9 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le quinze juillet deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, HONORE Françoise, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe, GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean Christophe, TRON Jean-Michel (*départ après la question n°8*), REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, Mme REYNAUD Sandra suppléée par Mme HONORE Françoise, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean Christophe et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BALLADUR Clarisse.

29
Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le 21-7-2020

ID : 004-200072304-20200721-D202071B-DE

Délibération n°2020/71

OBJET : MUSEES INTERCOMMUNAUX - CONVENTION CCVUSP / LES APICULTEURS, PRODUCTEURS EN UBAYE : DEPOT-VENTE DE MIELS ET PRODUITS ISSUS DU MIEL ET FIXATION DE LA MARGE COMMERCIALE A APPLIQUER.

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n°2018/161 en date du 19 juin 2018 portant modification de la régie de recettes des musées et fortifications et instituant le dépôt-vente de produits artistiques ou artisanaux provenant de la vallée de l'Ubaye, mettant en valeur un métier d'art ou un patrimoine local exposé dans les musées et complétant l'offre des produits boutiques vendus dans les musées ;

CONSIDERANT le savoir-faire et le métier artisanal des apiculteurs ubayens, à savoir la récolte de miel et l'élaboration de produits issus du miel, comme par exemple les bonbons ;

CONSIDERANT que ces produits, mettant en valeur un patrimoine naturel local et un métier artisanal, peuvent être vendus dans les musées intercommunaux, plus spécifiquement dans celui du Lauzet-Ubaye dont le thème est directement lié à ce que l'homme peut prélever dans la nature ; par ailleurs le musée présente une exposition temporaire sur l'apiculture ;

VU le projet de convention de dépôt-vente qui lui est soumis, définissant les modalités dudit dépôt-vente ;

VU l'avis favorable du comptable assignataire en date du 20 juillet 2020 ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances, Budget, Economies budgétaires » réunie le 16 juillet 2020 ;

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **APPROUVE** le projet de convention qui lui est proposé ;
- **DECIDE** que les prix facturés au public correspondront à la valeur du bien définie par le déposant augmentée d'une marge commerciale au bénéfice de la CCVUSP.
- **FIXE** le pourcentage de la marge commerciale à **25 %** du prix fixé par l'apiculteur.
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dépôt-vente ;
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGNAY RICOURT.